CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 047

Le mardi 17 novembre 2026

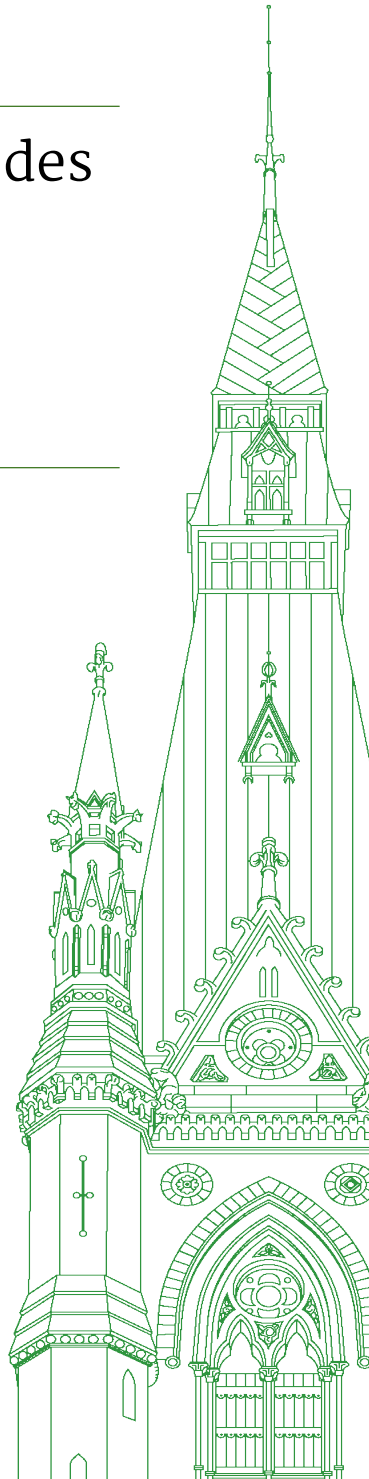

Président : Chris Bittle

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 17 novembre 2026

● (1130)

[*Traduction*]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 47 e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour reprendre son étude sur l'intelligence artificielle. La réunion se déroule en public sous forme hybride, conformément au Règlement.

Comme toujours, je demanderais à tout le monde de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son. Je rappelle à tous les témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en anglais ou en français, alors soyez prêts à utiliser l'oreillette et à choisir le canal approprié. Comme toujours, tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. De plus, que vous soyez sur Zoom ou dans la salle, levez la main, et le greffier et moi tenterons de gérer la liste des intervenants.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins que nous recevons en première heure.

Nous accueillons Mme Beatrice Wayne, directrice de la recherche et des politiques au Centre Samara pour la démocratie.

Nous accueillons également deux messieurs qui témoignent à titre personnel: M. Antoine Lemor, chercheur en politiques publiques et en sciences sociales computationnelles; et M. Archie Hall, rédacteur économique par intérim pour *The Economist*, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Nous allons commencer par Mme Wayne, qui dispose de cinq minutes.

Beatrice Wayne (directrice de la recherche et des politiques, Centre Samara pour la démocratie): Je vous remercie beaucoup de m'accueillir ici aujourd'hui.

Je m'appelle Beatrice Wayne et je suis directrice de la recherche et des politiques au Centre Samara pour la démocratie. Il s'agit du principal organisme de bienfaisance non partisan au Canada qui se consacre au renforcement de la culture démocratique canadienne par la recherche et la participation du public.

Je suis ici pour vous présenter deux recommandations sur les meilleurs moyens de lutter contre les diverses et spectaculaires façons dont les technologies de l'intelligence artificielle mettent à l'épreuve notre capacité à maintenir un écosystème d'information fiable, qui constitue un pilier essentiel des institutions démocratiques canadiennes. Les recommandations en question s'inspirent du projet Verified du Centre Samara, projet qui consiste à surveiller les discussions politiques en ligne au Canada afin de trouver les menaces pour la démocratie au sein de notre environnement d'information numérique. Nous sommes en train de rédiger un ouvrage évalué par les pairs qui est basé sur ces recherches.

La première recommandation consiste à améliorer les connaissances de base des législateurs sur les médias numériques. Au cours de plus de 160 entretiens qui ont été menés dans le cadre du projet d'entrevues de départ des députés du Centre Samara, d'anciens législateurs nous ont fait part de leur souhait de bénéficier d'un bien meilleur soutien et d'une bien meilleure formation pour s'y retrouver dans notre écosystème des médias numériques. La mise en place d'outils d'intelligence artificielle au sein du gouvernement fait en sorte que l'acquisition de solides connaissances de base sur les médias numériques est une question urgente. Les législateurs ont besoin d'un soutien éclairé et fondé sur des données probantes pour comprendre non seulement comment utiliser les différents outils d'intelligence artificielle, mais aussi, et surtout, comment évaluer ces outils et poser des questions importantes à leur sujet. C'est essentiel, car ce sont en fin de compte les élus qui seront responsables des décisions prises par ces modèles d'intelligence artificielle.

Les députés, leur personnel et les fonctionnaires doivent être en mesure de répondre habilement aux questions sur les raisons pour lesquelles certains modèles d'intelligence artificielle ont été utilisés dans le cadre d'une analyse. Ils doivent comprendre quelles données ont servi à l'entraînement de ces modèles et comment ces données ont été obtenues. Les législateurs n'ont pas besoin d'être des spécialistes du code, de l'architecture ou des poids des modèles d'intelligence artificielle utilisés, mais ils doivent savoir si cette information est accessible au public. Ils devraient bien comprendre comment les biais s'inscrivent dans les données d'entraînement et connaître les stratégies visant à atténuer ces biais.

Pour obtenir la confiance du public, on doit absolument, par exemple, être en mesure d'expliquer les raisons pour lesquelles le gouvernement a choisi Copilot pour son projet pilote. Il s'agit notamment d'expliquer comment Microsoft a remédié aux problèmes de biais raciaux et sexistes qui ont été mis en évidence dans le cadre de récentes recherches. Il s'agit également de bien comprendre les répercussions de la CLOUD Act, une loi des États-Unis, sur la sécurité des données des Canadiens, ainsi que les conséquences que peut avoir l'intégration de Copilot dans la fonction publique canadienne pour la souveraineté numérique et la sécurité nationale.

Notre deuxième recommandation consiste à mettre en place un mini-public permanent sur l'intelligence artificielle, un groupe de citoyens dont la composition serait renouvelée par rotation. Une telle initiative proposerait une approche non partisane et utile de la participation publique à la gouvernance de l'intelligence artificielle partout au Canada. De plus, elle montrerait au public canadien que son point de vue sur la question de la gouvernance de l'intelligence artificielle est important. On créerait ainsi un canal de communication directe entre les décideurs politiques et la population. Nous recommandons qu'il s'agisse d'un organisme permanent indépendant qui se fonde sur des données probantes, qui est constitué par une loi et qui est doté d'un secrétariat relevant du Parlement. Ce modèle présenterait plusieurs avantages. Il protégerait l'institution des vents changeants de la politique, garantirait la présence permanente d'une expertise démocratique au sein de la population et permettrait la constitution continue d'un groupe d'experts citoyens qui réintégreraient ensuite la population à l'issue de leur mandat.

Ce groupe contribuerait à renforcer la confiance du public, à démystifier une question complexe et à garantir que les préoccupations de la population soient entendues, car les répercussions de l'intelligence artificielle sont multiples et le resteront. Il ne remplacerait pas les législateurs, mais les aiderait plutôt à légiférer et à mieux représenter leurs électeurs. La création d'un groupe permanent ferait en sorte qu'il y aurait des citoyens prêts à réagir à toute situation qui évolue rapidement, ce qui permettrait au gouvernement de s'adapter activement à cette technologie émergente.

De plus, nous appuyons fermement ce que nos collègues ont dit dans leur témoignage sur la nécessité de légiférer pour responsabiliser les plateformes. On doit adopter une mesure législative qui vise les principales plateformes d'intelligence artificielle et, surtout, qui oblige toutes les grandes plateformes numériques à rendre des comptes sur leurs fonctions d'intelligence artificielle.

Nos recommandations visent à renforcer nos institutions démocratiques et à les faire évoluer de l'intérieur et nous serions ravis de contribuer aux prochaines étapes, si le Comité le juge nécessaire.

Nous sommes à un moment crucial pour la préservation de la souveraineté et de la culture canadiennes et nous pouvons réagir en renforçant notre capacité démocratique afin de répondre aux besoins de l'heure.

Merci beaucoup du temps que vous m'avez accordé.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Lemor, qui dispose de cinq minutes.

[*Français*]

Antoine Lemor (chercheur en politiques publiques et en sciences sociales computationnelles, à titre personnel): Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui.

Au cours de ces dernières années, j'ai voué la plupart de mon temps à l'étude des politiques publiques et de l'administration, ainsi qu'au développement de méthodes computationnelles pour la recherche en sciences sociales, c'est-à-dire au développement de méthodes scientifiques recourant notamment à l'intelligence artificielle. Ce double regard, celui de politiste et celui de chercheur en méthodes computationnelles, me permet de formuler des constats dérivant de la recherche qui, je l'espère, pourront présenter un intérêt.

On tend à aborder l'intelligence artificielle comme une technologie qui serait, en tant que technologie, fondamentalement différente de nos institutions démocratiques, qui lui serait extérieure et dont nos institutions pourraient nettement se séparer. Or, les sciences sociales considèrent depuis longtemps des institutions comme l'État, le Parlement ou la bureaucratie comme des technologies sociales dont le but est de traiter l'information afin de soutenir des décisions d'ordre collectif. En effet, que sont des études comme celle de ce comité, sinon des technologies sociales qui visent à produire l'information nécessaire à la prise de décision. Or, de ce point de vue, l'intelligence artificielle remplit les mêmes fonctions que la plupart de nos institutions: amasser, traiter, produire et analyser de vastes quantités d'informations pour la porter à la décision humaine.

De cela découle un premier constat d'ordre général: l'intelligence artificielle n'est pas une technologie indépendante ou extérieure à l'activité gouvernementale. Elle infiltre chaque étape du processus législatif et réglementaire, car elle remplit des fonctions similaires en produisant désormais une partie non négligeable de l'information sur laquelle reposent les gouvernements. Ce constat s'appuie sur des recherches qui permettent d'établir des faits plus concrets, que l'on peut classer en fonction du processus législatif et réglementaire standard, par exemple, en trois étapes.

Premièrement, au stade préalable à toute conception de politique publique, lors du simple conseil aux décideurs, par exemple aux parlementaires ou aux ministres, une étude canadienne de collègues de l'École nationale d'administration publique montre que, désormais, les notes de breffage produites par l'intelligence artificielle sont jugées d'une qualité comparable à celles produites par des humains. Plusieurs autres études montrent que ceux qui s'en aident en adoptent les orientations et que les experts suivent dans 86 % des cas les choix qu'elle propose en les présentant toutefois comme les leurs. C'est issu d'une étude d'Anthropic. En d'autres termes, l'avis d'un haut fonctionnaire qui s'aide de l'intelligence artificielle peut être modifié par elle et, avec lui, la politique publique qu'il informe.

Deuxièmement, au stade du processus législatif et délibératif, cette fois-ci, la recherche montre que l'intelligence artificielle formule mieux que les délibérants eux-mêmes les points de consensus au sein d'une assemblée, mais aussi que les textes en partie générés par l'intelligence artificielle se multiplient au Parlement britannique et au Parlement suédois et que les élus répondent presque autant aux courriels rédigés par l'intelligence artificielle qu'à ceux de citoyens. De plus, certaines expériences étrangères, comme celle menée aux Émirats arabes unis, montrent une inclusion de l'intelligence artificielle dans le processus législatif lui-même, ce qui risque de créer une inflation législative. Cela diminuerait mécaniquement la valeur de la loi.

Troisièmement, au stade du processus réglementaire et de la mise en œuvre des politiques publiques — c'est-à-dire une fois qu'elles ont été conçues —, dont relèvent certaines consultations publiques comme les évaluations d'impact lorsqu'il s'agit de déposer des commentaires, la recherche montre que l'intelligence artificielle améliore les commentaires des citoyens, certes, mais provoque une augmentation incontrôlée de demandes auxquelles les administrations ont de la difficulté à répondre. Elles y répondent soit par un usage accru de l'intelligence artificielle, soit par des frais et des restrictions qui réduisent l'accès. Ce constat est issu d'une étude de Schmitz et ses collègues. La recherche montre également que des modèles différents peuvent interpréter de façon complètement différente les contributions des citoyens et les résumer moins fidèlement en fonction de leur statut social lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un vendeur de rue plutôt que d'un analyste financier. En d'autres termes, le nombre de consultations ou, en tout cas, de contributions des citoyens augmente, mais ça peut paralyser les administrations, diminuer l'accès aux consultations et biaiser l'interprétation des décideurs.

De ces constats se dégage une forte ambivalence quant à l'intelligence artificielle dans le processus législatif et réglementaire. Celle-ci donne un meilleur accès aux institutions. En effet, une étude récente publiée dans *Nature Human Behaviour* montre qu'elle accroît les chances de succès des plaintes de personnes moins favorisées. Toutefois, en saturant les institutions d'information, elle risque de pousser les décideurs à se replier sur leurs réseaux établis et personnels et, donc, à augmenter les inégalités d'accès. Surtout, l'encadrement réglementaire semble sous-développé. La directive fédérale actuelle ne vise que les décisions algorithmiques concernant une personne, et non la simple information transmise aux décideurs dans les étapes du processus qu'on vient de décrire.

De cela découlent deux propositions. D'une part, puisque l'intelligence artificielle est indissociable de l'activité gouvernementale, il ne s'agit pas de l'interdire, mais d'exiger que son usage, par exemple, dans les consultations, suive une méthode publiée et conforme aux standards scientifiques. D'autre part, plutôt que de réinventer la roue, on peut bâtir sur ce qui est existe. Par exemple, la vérificatrice générale, qui dispose de pouvoirs et qui a déjà mené un audit de l'agent conversationnel de l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, pourrait être dotée d'une équipe d'experts consacrée au contrôle de l'intelligence artificielle selon ces standards.

L'intelligence artificielle produit désormais une partie de l'information sur laquelle les gouvernements se basent. Il reste à en contrôler l'usage.

Je vous remercie.

● (1135)

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Je m'excuse auprès des témoins présents dans la salle, mais nous allons passer à M. Hall pour cinq minutes.

Nous vous remercions de votre patience, d'autant plus que nous ne sommes pas dans le même fuseau horaire. Merci d'être restés avec nous.

Vous disposez de cinq minutes.

Archie Hall (rédacteur économique par intérim, The Economist, à titre personnel): Monsieur le président, madame la vice-présidente, monsieur le vice-président, membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à discuter de l'intelligence artificielle au sein des institutions démocratiques canadiennes.

Je m'appelle Archie Hall. Je suis rédacteur économique par intérim au journal *The Economist*.

Je l'avoue, j'aborde le sujet des institutions démocratiques canadiennes en tant qu'observateur extérieur. C'est pourquoi, dans ma déclaration préliminaire, je me limiterai à parler de mes travaux sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la rédaction politique. Bien entendu, je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions que le Comité jugera pertinentes.

Comme tout le monde, les politiciens utilisent de plus en plus l'intelligence artificielle pour rédiger des documents d'orientation, des publications sur les réseaux sociaux et, un élément que j'ai étudié de près, des discours politiques. Dans le cadre d'un article que nous avons publié dans *The Economist* en septembre dernier, j'ai utilisé Pangram, l'outil de détection de contenu généré par l'intelligence artificielle bien connu dans le secteur, pour analyser des documents parlementaires de pays anglophones. Presque partout, la proportion de discours rédigés par l'intelligence artificielle signalés par cet outil a fortement augmenté ces dernières années. Grâce à mes propres tests et à des audits réalisés par des tiers, je suis désormais convaincu de la fiabilité de Pangram pour cette tâche. Nous pourrons en discuter plus en détail ultérieurement, si vous le souhaitez.

Bien sûr, l'outil ne peut pas facilement faire la distinction entre un texte entièrement rédigé par l'intelligence artificielle et un autre pour lequel cette technologie a simplement été largement utilisée, par exemple pour des corrections de style. Au sujet des résultats, il semble que, pour le meilleur ou pour le pire, les politiciens canadiens sont à l'avant-garde de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans leurs discours. J'ai constaté qu'environ 20 % des propos tenus en anglais au Parlement du Canada au cours de la dernière année ont été signalés comme ayant été rédigés par l'intelligence artificielle. Pangram est configuré de manière assez prudente, de sorte que ce résultat est probablement inférieur à ce qu'il en est vraiment. Étant donné que le recours à l'intelligence artificielle augmente rapidement, les chiffres pourraient bien être encore plus élevés.

J'ai délibérément choisi de ne pas examiner les communications en français, puisqu'il n'existe pas encore de données fiables sur la sensibilité des outils de détection de l'intelligence artificielle et sur la manière dont cela varie d'une langue à l'autre.

D'après mes constatations, les seuls politiciens qui utilisaient davantage l'intelligence artificielle pour la rédaction de leurs discours que les députés canadiens étaient, à une faible marge, les députés australiens. Sinon, c'est le Canada qui affichait le taux le plus élevé, trois fois supérieur à celui du Parlement britannique et supérieur à ceux de la Chambre des représentants et du Sénat américains. Le point d'inflexion dans l'adoption de l'intelligence artificielle, tant au Canada qu'ailleurs, semble généralement correspondre aux dernières élections. Les députés nouvellement élus semblent recourir beaucoup plus fréquemment à l'intelligence artificielle.

Il est encourageant de constater que le Canada semble prendre la question au sérieux. J'ai travaillé avec des journalistes d'un certain nombre de médias canadiens, notamment le *Globe and Mail*, à des articles de suivi bien plus souvent que dans tout autre pays que j'ai couvert. L'intérêt que porte votre comité à la question en témoigne également.

L'utilisation de l'intelligence artificielle pose-t-elle un problème dans ce contexte? On pourrait soutenir que non. Après tout, les politiciens ont depuis longtemps recours à des rédacteurs de discours humains. Les rédacteurs artificiels, peut-être, ne sont pas différents. Il est certain que les sociétés doivent encore définir leurs normes en la matière. Bon nombre des députés britanniques avec lesquels je me suis entretenu pour mon article — mais pas tous — se montraient assez gênés concernant leur propre utilisation de l'intelligence artificielle. Le sondage que j'ai mené auprès des électeurs britanniques a révélé que, parmi un large éventail de professions — avocats, journalistes, assistants, enseignants, médecins, etc. —, les électeurs étaient les moins enthousiastes à l'idée que les politiciens utilisent l'intelligence artificielle dans le cadre de leur travail, avec une cote d'approbation nette inférieure à -30.

Que peut-on faire? Si les politiciens utilisent l'intelligence artificielle — et pour de nombreuses tâches, comme la recherche et la vérification des faits, ils devraient absolument le faire —, le Parlement devrait au moins s'assurer qu'ils utilisent des modèles pionniers d'intelligence artificielle, ce qui, à ma grande surprise, n'est souvent pas le cas au Parlement britannique. Autrement, une norme à mettre de l'avant pourrait concerner la divulgation écrite de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Une autre option, que la plateforme de blogage Substack met désormais en œuvre, consisterait à utiliser automatiquement un outil comme Pangram pour toutes les communications parlementaires, dans le but de fournir aux électeurs des renseignements sur leurs représentants.

Pour jouer cartes sur table, je pense personnellement qu'il s'agit là d'un sujet à prendre au sérieux. La vie politique repose sur des arguments soutenus — après tout, à l'origine, le mot Parlement renvoyait à l'idée de parler métier — et confier le travail à une machine revient à renoncer à la responsabilité qu'ont les politiciens de réfléchir par eux-mêmes et d'exprimer ce qu'ils pensent réellement.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

● (1140)

Le président: Merci beaucoup.

Étant donné que nous avons pris du retard, et dans un souci d'efficacité — je remercie d'ailleurs M. Calkins de sa suggestion —, nous allons demander aux représentants de la Bibliothèque du Parlement de faire leur déclaration préliminaire de cinq minutes maintenant, puis nous aurons l'occasion d'interroger tous les témoins par la suite.

Je vous les présente. Nous accueillons Mme Christine Ivory, bibliothécaire parlementaire; M. Marcus Pistor, directeur général; et Mme Johanna Smith, qui est également directrice générale.

Vous disposez de cinq minutes.

Christine Ivory (bibliothécaire parlementaire, Bibliothèque du Parlement): Monsieur le président, honorables membres du Comité, je vous remercie de nous donner l'occasion de comparaître devant vous et de discuter des répercussions de l'intelligence artificielle sur la Bibliothèque du Parlement.

Comme le président l'a mentionné, je suis accompagnée de Mme Johanna Smith, directrice générale des Services de bibliothèque et de recherche, et de M. Marcus Pistor, directeur général des Services aux visiteurs et services corporatifs.

[*Français*]

Comme ce comité le constate au fil de cette étude, l'intelligence artificielle évolue rapidement et transforme la manière dont l'information est créée, consultée, analysée et communiquée. Elle a une incidence de plus en plus importante sur le travail des parlementaires, sur le fonctionnement des institutions publiques et sur l'élaboration des politiques.

Pour nous, à la Bibliothèque du Parlement, ces changements présentent à la fois des défis et des possibilités. En tant que source de recherche et d'analyse impartiale et fiable à laquelle le Parlement fait confiance, nous devons nous adapter à un environnement informationnel en constante évolution tout en demeurant fidèles à notre mandat.

● (1145)

[*Traduction*]

Notre mandat n'a pas changé. Il consiste à fournir aux parlementaires des analyses et des renseignements précis, objectifs et fiables en temps opportun. Dans un monde où le contenu peut être généré instantanément et à très grande échelle, notre rôle est plus important que jamais.

Aujourd'hui, je parlerai brièvement de quatre sujets: l'utilisation de l'intelligence artificielle à la Bibliothèque; la mesure dans laquelle les demandes que nous recevons de la part des parlementaires changent en raison de l'intelligence artificielle; l'intelligence artificielle en tant que question de politique publique; et le problème grandissant de la mésinformation.

Premièrement, en ce qui concerne notre propre utilisation de l'intelligence artificielle, nous la considérons comme un outil de productivité qui nous aide dans notre travail, mais qui ne pourra jamais se substituer au jugement professionnel ni à l'expertise d'un humain.

Nous avons adopté une approche très structurée et prudente. Dès le départ, nous avons élaboré des lignes directrices pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative. Elles sont fondées sur des principes: responsabilité, transparence, protection de la vie privée, équité et pertinence. Les lignes directrices sont mises à jour à des intervalles de quelques mois, compte tenu du rythme des changements.

De plus, nous avons élaboré une feuille de route à l'échelle de l'organisation. Nous évaluons des cas d'utilisation et nous collaborons avec des partenaires parlementaires ici, au Canada, et à l'étranger, ainsi qu'avec des experts en cybersécurité, afin de sensibiliser, de renforcer les capacités et de mettre en place les garde-fous nécessaires.

À ce jour, notre expérience montre que l'intelligence artificielle peut nous aider dans des tâches administratives et de soutien à la recherche, comme la recherche de sources, la délimitation des sujets, le remue-méninges et la synthèse de documents. Cela dit, les spécialistes doivent absolument examiner et vérifier chaque résultat.

L'intelligence artificielle peut nous aider dans le processus de recherche, mais elle ne constitue pas une source faisant autorité. L'intervention et la supervision des humains restent essentielles pour que nos produits et nos services soient fiables et crédibles.

[*Français*]

Deuxièmement, l'intelligence artificielle transforme la manière dont les parlementaires recherchent et utilisent l'information. Nos bibliothécaires et analystes constatent que les demandes sont de plus en plus vastes et complexes et qu'elles doivent être traitées dans des délais de plus en plus courts. Comme l'intelligence artificielle génère rapidement de grands volumes de questions et de textes, on s'attend souvent à ce que nous fournissions des recherches approfondies et de grande qualité à la même vitesse.

Parallèlement, nous recevons de plus en plus de demandes visant à vérifier l'exactitude de l'information ou à évaluer du contenu généré par l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, notre rôle va bien au-delà de la simple vérification des faits. Nous devons fournir des analyses indépendantes fondées sur des sources fiables et éclairées par notre jugement professionnel. C'est là que la valeur ajoutée de la Bibliothèque prend tout son sens. Les parlementaires ont accès à de plus en plus d'informations. Le défi consiste non seulement à trouver l'information, mais aussi à savoir si les sources sont fiables, quelles preuves sont les plus pertinentes et quelles conclusions nous pouvons en tirer.

[*Traduction*]

Troisièmement, comme vous le savez bien, l'intelligence artificielle est désormais une question de politique publique majeure qui touche presque tous les aspects du travail législatif. Il arrive régulièrement, dans le cadre des débats et des travaux des comités, que des questions relatives à l'intelligence artificielle soient soulevées concernant divers domaines: droit d'auteur, marché du travail, soins de santé, sécurité publique et sécurité nationale. Je pourrais d'ailleurs en faire la liste complète. Nos analystes suivent de près les développements technologiques et les mesures prises au Canada et à l'échelle internationale.

La situation a créé un nouveau besoin: celui de rester informés sur l'intelligence artificielle sous l'angle des politiques. La demande croissante rend encore plus nécessaire la mise en place d'une capacité de recherche parlementaire spécialisée sur l'intelligence artificielle. Les parlementaires ont besoin d'analyses sur l'intelligence artificielle qui soient équilibrées et mises en contexte pour comprendre les points de vue divergents, évaluer les répercussions sur le Canada et prendre des décisions éclairées.

Enfin, je voudrais simplement parler du lien entre l'intelligence artificielle et la mésinformation. Bien sûr, la mésinformation n'est pas un phénomène nouveau, mais l'intelligence artificielle augmente considérablement son ampleur, la vitesse à laquelle elle se propage et son niveau de sophistication. Il est désormais possible de créer et de diffuser avec une facilité sans précédent des textes et des images trompeurs, mais convaincants, ainsi que d'autres faux contenus. Dans ce contexte, les institutions de confiance et du savoir jouent un rôle de plus en plus essentiel.

À la Bibliothèque, nous constatons que, tant au Parlement qu'au sein de la population, les gens se tournent vers nos ressources pour obtenir du contenu vérifié, des interprétations fiables et des analyses fondées sur des données probantes. Nous sommes conscients que les systèmes d'intelligence artificielle sont entraînés à partir de données qui comportent souvent des biais inhérents et qu'ils peuvent restreindre l'éventail des perspectives dans les résultats. C'est pourquoi il est d'autant plus important que les recherches menées par la Bibliothèque intègrent des points de vue différents et prennent en compte les expériences des communautés minoritaires et marginalisées.

[*Français*]

La Bibliothèque est résolue à tirer parti des possibilités qu'offre l'intelligence artificielle tout en gérant les risques de manière responsable. Qui plus est, l'essor de l'intelligence artificielle ne fait que renforcer notre mandat et le rendre plus essentiel que jamais. À mesure que toute cette information devient plus facile à produire, le Parlement aura de plus en plus besoin d'une expertise fiable et d'un jugement éclairé, et il devra pouvoir se fier à des institutions dignes de confiance.

Je vous remercie de votre attention. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Calkins, qui dispose de six minutes.

● (1150)

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Hall.

Monsieur Hall, dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit qu'environ 20 % des propos tenus en anglais par les députés canadiens à la Chambre ont été signalés comme ayant été générés à l'aide de l'intelligence artificielle.

Pourriez-vous nous expliquer plus en détail quels sont, selon vous, les possibles risques liés à l'utilisation des propos générés de manière synthétique en politique et, de façon plus générale, dans l'ensemble de notre société?

Archie Hall: Cela dépend absolument des modèles utilisés. Les gens utilisent des modèles d'IA pires, et je pense qu'il y a de graves risques d'hallucinations et de littéralement se tromper. Ceux-ci sont assez réduits avec les modèles de pointe, mais le risque demeure que la réflexion soit beaucoup moins faite par la personne qui écrit que si elle l'écrivait elle-même ou, je dirais, même si elle travaillait avec un rédacteur de discours humain qu'elle connaît bien. Il y a un danger de dérive subtile où les politiciens disent des choses qui sont beaucoup plus façonnées qu'ils ne le pensent par les modèles d'intelligence artificielle sous-jacents qu'ils utilisent.

Blaine Calkins: Cela m'amène à ma prochaine question. Dans l'utilisation de la langue anglaise et en politique, Orwell a mis en garde contre la dépréciation de la langue et ses conséquences sur la pensée politique. Êtes-vous préoccupé par la façon dont l'intelligence artificielle modifie le discours politique? Comment mesurez-vous cette dérive que vous venez de mentionner?

Archie Hall: C'est très difficile à mesurer.

Bon nombre des politiciens à qui j'ai parlé m'ont dit: « J'ai intégré quelques notes dans le modèle d'IA. Il les a polies pour en faire un discours plus agréable, mais en réalité, ce sont mes idées, alors quelle est la différence? » Il y a du vrai là-dedans, mais il y a aussi le fait que de prendre des idées brutes et de les transformer en quelque chose de clair et de précis dans le discours politique fait partie du travail et de la réflexion.

Pour ce qui est de mesurer cette dérive, ce serait extrêmement difficile à faire. J'aimerais beaucoup réfléchir à des moyens d'y parvenir.

Blaine Calkins: Il est beaucoup question dans cette étude de la mésinformation, de la désinformation ou de l'intelligence artificielle qui n'a pas accès aux bonnes données. Au Canada, plus récemment au Québec, en fait, il y a eu une élection provinciale au cours de laquelle presque tous les médias d'information du Québec ont empêché les modèles d'intelligence artificielle d'accéder à leurs informations pour obtenir des données ou des informations fournies aux utilisateurs. En fait, on dit maintenant que, pendant cette élection, je crois, 39 % des gens ont visité une page qui venait d'être créée par un passionné utilisant un robot conversationnel ou un agent d'intelligence artificielle. C'est devenu la principale source d'information pour les électeurs pendant cette élection provinciale, car d'autres renseignements n'étaient pas disponibles pour être utilisés par l'intelligence artificielle.

Comment trouver le juste équilibre? Que faites-vous à *The Economist*, par exemple? Comment trouver le juste équilibre pour obtenir une rémunération équitable pour l'information que vous diffusez, tout en veillant à ce que l'information soit accessible au public par l'entremise d'un système d'intelligence artificielle? Comment gérez-vous cela dans votre média assez important?

Archie Hall: C'est une bonne question.

J'ai vu des études menées par des politologues de Stanford qui disaient des choses semblables au sujet des élections japonaises. Des modèles d'intelligence artificielle recommandaient un parti communiste assez marginal parce qu'il avait un site Web beaucoup plus détaillé et avec beaucoup plus d'information par rapport à d'autres partis. C'est un risque dont il faut être conscient. Il s'agit en grande partie d'examiner les sources fournies par l'intelligence artificielle et d'essayer d'éduquer les électeurs à ce sujet.

À plus long terme, la question est de savoir comment intégrer des informations de haute qualité dans les modèles d'intelligence artificielle. Je comparais à titre personnel, et je ne peux donc pas parler de l'aspect institutionnel de *The Economist*. Établir un moyen par lequel des médias payants comme le nôtre et d'autres sont rémunérés pour diffuser cette information sur les plateformes d'IA finira presque certainement par être la voie à suivre. À l'heure actuelle, il est certain que la pollution des liens de faible qualité qui soutiennent et justifient les contributions de l'IA est un problème assez grave.

Blaine Calkins: Nous avons entendu d'innombrables histoires d'atteintes aux données causées par des agents d'intelligence artificielle voyous et des essaims d'IA, y compris l'atteinte aux données sur la santé en Australie. Nous sommes également au courant des incidents liés à Hugging Face qui se sont produits. Vous attendez-vous à ce que cette tendance se poursuive?

Archie Hall: Oui.

Blaine Calkins: L'espace aérien américain a été fermé la semaine dernière pendant une journée. Je ne pense pas que cela se soit produit depuis le 11 septembre. Selon la personne à qui vous posez la question et les sources qui fournissent des renseignements... Croyez-vous que l'intelligence artificielle n'a joué aucun rôle dans cette fermeture?

Archie Hall: D'après ce que je comprends, ce qu'on dit publiquement en ce moment est que ce n'est pas le cas. Cela s'est également produit brièvement aux États-Unis en 2023, si j'ai bien compris, et ces systèmes sont assez déficients.

Cela dit, l'augmentation du nombre de cyberattaques semble assez réelle.

Blaine Calkins: Les gouvernements occidentaux avertissent leurs citoyens de disposer de fournitures pour au moins 72 heures en cas de défaillance des systèmes essentiels. La plupart de ces problèmes — et j'ai posé cette question à d'autres témoins qui ont comparu devant le Comité — sont liés à des défaillances de systèmes attribuables à l'utilisation ou à l'intégration potentielle de l'intelligence artificielle qui tourne mal ou à des cyberattaques qui paralysent ces systèmes essentiels.

Êtes-vous au courant, avez-vous des renseignements ou avez-vous publié quoi que ce soit qui corrobore ce sentiment que je perçois dans le grand public et dans ma circonscription?

● (1155)

Archie Hall: Je n'ai personnellement rien publié. Mes collègues et moi examinons en profondeur la question de l'augmentation du rythme des cyberattaques. Les données sont un peu confuses jusqu'à présent, mais il est certain que les anecdotes, comme vous le dites, sont assez convaincantes. Je sais que, dans le contexte britannique, on parle beaucoup de résilience civile exactement pour la même raison.

Blaine Calkins: D'accord.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 45 secondes.

Blaine Calkins: D'accord.

Je vais poser une question à Mme Wayne.

J'ai l'impression d'être dans un film de Batman.

Ma question porte sur votre deuxième recommandation. Comment percevez-vous la question de la partialité et de la partisanerie? Comment nommeriez-vous et créeriez-vous ce comité d'examen, ou peu importe comment vous l'appelez, de manière à ce que nous puissions être certains, si le Comité suivait cette recommandation, qu'il est vraiment impartial et qu'il recommande la meilleure information possible au Parlement?

Le président: Veuillez répondre très rapidement, s'il vous plaît.

Beatrice Wayne: Très rapidement, nous avons d'excellents modèles de processus délibératifs dans le monde qui ont fonctionné. La clé, c'est de se concentrer sur la conception et la représentation de ce comité.

À l'instar d'un jury, il y a un tri. C'est un tirage au sort, mais il faut porter une attention particulière au bassin pour s'assurer qu'il y a une représentation diversifiée et non partisane au sein de ce comité.

Nous pouvons nous tourner vers Madrid. Nous pouvons nous tourner vers la région d'Ostbelgien, en Belgique. Nous pouvons nous tourner vers la France, qui a maintenant un comité permanent national.

Fait très intéressant, dans les années 1980, le Canada était un chef de file mondial en matière de processus délibératifs. Nous nous sommes éloignés de cela, mais nous pouvons nous concentrer à nouveau sur les domaines où des recherches très solides montrent maintenant comment concevoir un excellent processus délibératif qui répond à vos préoccupations.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Vandenbeld, vous avez six minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins.

J'aimerais commencer par vous, madame Wayne.

Le Centre Samara fait de l'excellent travail en mettant les représentants en contact avec leurs électeurs et en les mobilisant. Parmi les choses que nous avons entendues au Comité, il y a le fait que, en tant que députés, notre rôle est unique. Nous sommes des représentants et nous prenons des décisions qui ont des conséquences généralisées pour les gens. Ce n'est pas comme la façon dont on utilise l'intelligence artificielle dans une entreprise privée. Dans mon cas, nous parlons au nom d'environ 100 000 électeurs.

Nous avons également entendu dire que, dans les systèmes démocratiques, s'il n'y a pas de politique, un ensemble de lignes directrices très délibérées sur la façon dont l'intelligence artificielle est utilisée, ce n'est pas qu'elle n'est pas utilisée; c'est simplement qu'elle est utilisée en marge et de manières qui ne sont pas aussi transparentes.

Je me demande comment, en tant que députés, mais aussi en tant qu'institution, nous pouvons rendre l'utilisation de l'intelligence artificielle responsable et permettre un certain niveau de transparence dans la façon dont nous l'utilisons réellement. En tant que députés, devrions-nous travailler avec nos électeurs pour publier nos propres politiques individuelles en matière d'IA afin qu'ils sachent comment et quand nous l'utilisons?

Beatrice Wayne: C'est une question vraiment essentielle. Je pense que la question de la transparence et de la communication avec le public est cruciale. Cela nous ramène à la question de la confiance du public. Accroître l'efficacité et le rythme du travail n'est pas vraiment efficace si ce que l'on perd dans le processus, c'est la confiance du public.

L'une des façons dont vous interagissez le plus étroitement avec vos électeurs est souvent par l'entremise de la fonction publique. Si vos électeurs ne lui font pas confiance dans cet aspect de votre travail, parce qu'ils ne comprennent pas comment l'intelligence artificielle y est intégrée, c'est un énorme problème démocratique.

Je siège également au Forum multipartite sur le gouvernement ouvert. J'ai été très enthousiaste de voir le Registre national de l'intelligence artificielle, qui publie les diverses façons dont l'intelligence artificielle est intégrée dans la fonction publique. Je pense qu'il faut se pencher sur cette question et indiquer très clairement dans ce registre quels sont les indicateurs de réussite. Il ne s'agit pas seulement de la raison pour laquelle l'intelligence artificielle est utilisée pour régler un problème, mais aussi de la façon dont le succès de l'intégration de l'intelligence artificielle dans le système est évalué. À quelle fréquence est-il évalué? Quelle est la façon de transmettre cette information au public? Il ne s'agit pas seulement de publier les données; il faut s'assurer que vos électeurs y ont accès, qu'ils comprennent qu'elles sont accessibles et qu'ils peuvent vraiment les comprendre. L'aspect de la mobilisation des connaissances est aussi un point crucial.

Je tiens également à souligner que certaines municipalités font ce travail de manière très intéressante. Elk Point, en Alberta, qui compte moins de 2 000 habitants, a actuellement une approche très robuste à l'égard de sa politique en matière d'IA que le gouvernement fédéral pourrait examiner et dont il pourrait s'inspirer. Les municipalités sont des chefs de file dans ce domaine à bien des égards.

Anita Vandenbeld: Je me demande s'il serait possible d'obtenir une liste de certaines municipalités ou administrations qui font des choses novatrices. Je ne sais pas pendant combien de temps l'étude va se poursuivre, mais il pourrait être très intéressant d'entendre certains représentants de ces administrations et de recueillir des idées pour notre propre Parlement.

● (1200)

Beatrice Wayne: Je pense que ce serait une excellente idée.

Anita Vandenbeld: Très bien.

J'aimerais également m'adresser à M. Hall.

Je pense que là où nous voulons en venir, c'est que l'intelligence artificielle sera utilisée, mais la question est de savoir comment. Je pense que la question de la confiance que Mme Wayne a mentionnée et qui a permis de prendre en défaut... Vous utilisez l'intelligence artificielle ou vous ne l'utilisez pas.

J'ai une employée dyslexique qui utilise l'IA pour sa correspondance. Il est beaucoup plus facile et inclusif pour elle d'ébaucher ses textes verbalement et de les faire assembler par l'intelligence artificielle. Une grande partie de l'information se trouve dans les demandes.

Si vous faites une demande qui limite beaucoup la source, disons, à examiner seulement les témoignages devant un comité ou un comité en particulier, et que vous êtes très précis, puis que vous l'examinez en tant qu'être humain, en particulier en tant que député... Est-ce toujours une mauvaise chose que les députés utilisent l'intelligence artificielle?

Dans un monde où notre personnel le fait probablement de toute façon ou d'autres parties de l'institution le font, comme nous l'avons découvert, quelle est la meilleure façon de garantir que nous maintenons la confiance du public tout en utilisant l'IA de manière responsable?

Archie Hall: C'est une très bonne question.

Il est certain que l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les choses que vous avez mentionnées, comme la recherche ou la correspondance dans les cas où les gens ont des problèmes comme la dyslexie, est tout simplement une bonne chose. C'est important.

La question plus générale qui consiste à déterminer quand et comment l'intelligence artificielle peut s'immiscer dans le processus des arguments politiques est, à mon avis, la plus difficile. Comme vous le dites, une personne qui utilise l'intelligence artificielle de la manière que vous décrivez, où vous êtes très clair au sujet des sources et où vous l'orientez très clairement sur l'argument que vous voulez faire valoir, est différente d'une personne qui dit « Veuillez m'écrire un discours sur *x*, *y* et *z* », et qui en reste là.

D'un autre côté, je pense que les gens ne devraient pas fermer les yeux sur la façon dont le processus de rédaction fait partie du processus de réflexion. Cela montre peut-être mon parti pris en tant que rédacteur professionnel, mais je pense que c'est important, et il est difficile de s'éloigner complètement de cela.

L'autre chose que j'ajouterais, comme je l'ai mentionné, c'est que, du moins à l'heure actuelle, les électeurs sont très hostiles à cela. Cela pourrait changer. Ils utilisent évidemment eux-mêmes l'intelligence artificielle dans leur vie, mais cela vaut la peine d'être gardé à l'esprit pour les politiciens.

Anita Vandenbeld: Il me reste 30 secondes, alors je vais remercier les témoins.

Si vous pouviez nous revenir avec certains de ces exemples, ce serait très utile.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins.

Ma première question s'adresserait peut-être à la fois à M. Lemor et à Mme Wayne.

Monsieur Lemor, vous avez dit que, du fait de l'utilisation de l'intelligence artificielle, on constate une augmentation du nombre de demandes des citoyens et que ça devient souvent une espèce de cercle vicieux. Pour y répondre, on utilise davantage l'intelligence artificielle, ce qui a parfois un effet pervers. Par exemple, les législateurs vont se replier un peu sur un cercle plus restreint de gens et couper l'accès à la population.

Madame Wayne, vous avez un peu répondu à une question de Mme Vandenbeld sur la transparence nécessaire pour garder la confiance du public.

J'aimerais que vous nous parliez du point de vue de la population, justement. Nous avons beaucoup parlé de ce que nous faisons, mais nous ne savons pas quelle est la perception de la population sur notre utilisation de l'intelligence artificielle. J'aimerais avoir vos observations là-dessus.

Est-ce que ça crée une perte de confiance?

Est-ce que ça donne parfois l'impression à la population que n'importe qui pourrait faire le travail de député, au bout du compte, parce que, de toute façon, c'est de l'intelligence artificielle qui répond aux courriels?

Votre perspective là-dessus m'intéresse beaucoup.

Antoine Lemor: Je vais avoir des difficultés à répondre précisément à la question liée à la perception et à la confiance, parce que je préfère avoir une opinion éclairée sur la recherche. Par contre, je peux dire que, en ce qui concerne l'administration publique, les citoyens et l'utilisation des services publics des citoyens, ça permet — et c'est un bon côté qui a été montré par la recherche — de faciliter l'accès aux services publics, par exemple en augmentant les chances des citoyens d'avoir du succès quant à leurs demandes.

Une étude publiée dans la revue *Nature* a été publiée il n'y a pas très longtemps. Elle montre que les personnes qui utilisent l'intelligence artificielle et qui ont des difficultés d'écriture, par exemple — comme on vient de le dire —, ou qui sont dans des zones géographiques où il y a des difficultés sociales ont un meilleur accès aux services publics et une meilleure chance de présenter leurs demandes. De ce point de vue, l'intelligence artificielle peut aider les citoyens à avoir un meilleur accès auprès de l'État et auprès des services publics ou de leurs représentants. On peut imaginer, par exemple, que l'utilisation d'une application d'intelligence artificielle peut les aider à rédiger certaines demandes destinées à leurs députés. Ça, c'est ce que montre la recherche.

Sur le plan de la perception du public par rapport à l'intelligence artificielle, on peut tirer des conclusions des conséquences négatives qu'il peut y avoir sur les services publics. Une étude de Schmitz et ses collègues a été publiée il n'y a pas très longtemps. On a recensé à peu près 60 cas où les services publics ont été inondés par des demandes générées par l'intelligence artificielle. Paradoxalement, cela génère des problèmes d'accès à ces mêmes services publics. Ça empêche les citoyens, en fin de compte, d'y avoir accès. En ce qui concerne l'impact sur nos concitoyens, la recherche montre que la situation est très ambivalente.

● (1205)

Christine Normandin: Madame Wayne, qu'en pensez-vous?

[*Traduction*]

Beatrice Wayne: Absolument, la question de la confiance du public est essentielle. Je vais revenir à quelque chose qu'a dit Archie Hall. L'opinion publique sur l'IA s'effrite de plus en plus. Cette confiance s'érode. Selon de nombreux sondages menés par l'Institut Angus Reid et Abacus Data, l'utilisation de l'intelligence artificielle suscite de plus en plus de préoccupations, même si elle augmente au sein de la population en général. La transparence est essentielle, mais la sensibilisation du public l'est tout autant.

J'ai parlé de l'importance de l'éducation aux médias numériques pour les législateurs, mais le Centre Samara réclame depuis longtemps une stratégie nationale d'éducation aux médias numériques pour la population en général. C'est d'autant plus important maintenant. Si la population générale a la capacité de comprendre les différentes nuances de ces outils, en particulier — et c'est quelque chose dont M. Lemor et moi parlions plus tôt — les nombreuses technologies différentes qui entrent dans la catégorie de l'intelligence artificielle... Les GML ne sont pas la même chose que l'apprentissage automatique. Ils ont des extrants et des exigences différents, et ils façonnent de différentes manières la façon dont un législateur pourrait les utiliser. Par conséquent, si nous pouvons également accroître les connaissances générales sur ces outils, je pense que nous serons plus à l'aise de voir qu'il y a des façons précises dont l'intégration des systèmes d'intelligence artificielle dans notre fonction publique est une bonne chose.

Encore une fois, il y a beaucoup de questions en suspens auxquelles il faut répondre, en particulier en ce qui concerne la souveraineté des données. Il est essentiel de pouvoir communiquer de manière transparente avec les Canadiens sur la façon dont les différents systèmes d'IA utilisés protègent les données des Canadiens.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Madame Ivory, j'aimerais que vous me parliez de l'impact que cette situation a sur les ressources internes de la Bibliothèque du Parlement. Vous recevez de plus en plus de demandes de la part des députés, parce qu'eux-mêmes en reçoivent de plus en plus.

Comment gérez-vous vos ressources à l'interne?

Devez-vous modifier l'ordre des priorités pour le traitement de certaines demandes?

Avez-vous suffisamment de ressources pour couvrir l'ensemble de ces demandes?

On le sait, l'excellence de la qualité du travail effectué à la Bibliothèque du Parlement est reconnue.

Christine Ivory: Je vous remercie de la question. Je vais commencer à y répondre, et ma collègue voudra peut-être ajouter des commentaires par la suite.

Avant même l'arrivée de l'intelligence artificielle, nous voyions déjà une croissance du nombre de demandes et de leur complexité. Il est vrai que nous voyons aujourd'hui ce nombre augmenter massivement. Nous sommes forcément obligés de négocier le temps alloué au traitement de ces demandes. Il peut s'agir, par exemple, de revoir les délais et ce que nous pouvons offrir.

Quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle, une des options serait d'y recourir pour nous aider dans certaines tâches administratives ou certaines tâches préliminaires. Cela pourrait parfois alléger le travail des bibliothécaires et des analystes. C'est sûr que nous nous posons beaucoup de questions quant à cette nouvelle charge de travail liée à l'intelligence artificielle. Nous nous demandons si cela sera permanent ou non.

Il en a été question au sein de ce comité. Même en comité, le nombre de demandes que doivent examiner les analystes augmente. Nous travaillons aussi avec la Chambre des communes pour voir ce que nous pouvons faire pour nous aider réciproquement.

C'est sûr que ça ajoute une charge énorme à notre travail. C'est sans compter ce que ça change pour les analystes et les chercheurs, qui doivent maintenant se poser des questions sur toutes les sources et vérifier leur fiabilité.

[*Traduction*]

Le président: Je suis désolé. Je vais devoir vous interrompre. Vous aurez amplement l'occasion de compléter votre réponse.

Je cède la parole à M. Cooper pour cinq minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais adresser mes questions aux représentants de la Bibliothèque du Parlement.

La CBC a récemment publié un article intitulé « Les bibliothèques universitaires sont attaquées par des robots d'intelligence artificielle, ce qui met en péril l'accès du public ».

La Bibliothèque du Parlement a-t-elle été inondée de robots de collecte de données?

Christine Ivory: Je vous remercie de la question. Je vais donner le début de la réponse et laisser mon collègue, M. Pistor, parler de ce que nous avons fait pour remédier à la situation.

La réponse est oui. Étant donné que la Bibliothèque du Parlement possède beaucoup de publications et de contenus susceptibles de faire l'objet de moissonnage de données pour alimenter les grands modèles de langage, nous avons constaté ce phénomène, qui a considérablement ralenti certains de nos sites Web publics, y compris ceux qui permettent aux visiteurs d'accéder au système de réservation et de billetterie pour les visites guidées. Nous nous attaquons à ce problème et nous travaillons en étroite collaboration avec la Chambre des communes.

Monsieur Pistor, je ne sais pas si vous voulez ajouter des détails sur les mesures que nous avons prises.

● (1210)

Marcus Pistor (directeur général, Services aux visiteurs et services corporatifs, Bibliothèque du Parlement): Nous avons mis en place des solutions technologiques pour nous attaquer à ce problème en particulier. Je pense que toutes les organisations publiques doivent actuellement y faire face.

Nous modernisons également notre système de gestion du contenu Web pour remédier à la situation, mais ce sera un défi constant, car chaque fois que nous mettons une solution en place, d'autres logiciels trouvent de nouvelles façons d'accéder à nos systèmes et à nos données. Le problème ne touche pas nos systèmes internes, mais il a une incidence sur nos systèmes accessibles au public.

Michael Cooper: Les solutions fonctionnent-elles?

Marcus Pistor: Parfois, il faut un peu de temps pour régler les détails, notamment en ce qui concerne les restrictions d'accès pour certaines régions d'où proviennent la plus grande part de ces requêtes. Il y a de plus en plus d'outils qui permettent de vérifier si elles viennent d'êtres humains plutôt que de robots.

Michael Cooper: D'accord. Je vous remercie de la réponse.

J'aimerais aborder de manière un peu plus générale la question de la cybersécurité à la Bibliothèque.

On a appris récemment qu'un agent d'intelligence artificielle a tenté de pirater Bibliothèque et Archives Canada. Quelles mesures la Bibliothèque du Parlement prend-elle pour améliorer les processus de cybersécurité?

Marcus Pistor: Toutes nos mesures de soutien aux systèmes informatiques viennent de la Chambre des communes. Nous travaillons sur les infrastructures de la Chambre des communes. Nous collaborons étroitement avec les équipes de la technologie de l'information et de la gestion de l'information de la Chambre des communes pour nous assurer de suivre les protocoles de cybersécurité les plus récents. Nous travaillons également avec le Centre pour la cybersécurité afin que tous nos systèmes et tout notre matériel soient soumis à des tests, et nous veillons à ce qu'aucune vulnérabilité ne soit créée lorsque nous intégrons de nouveaux systèmes.

Je dirais que c'est ce que nous faisons de façon générale, mais nous collaborons étroitement avec la Chambre des communes pour veiller à ce que tous nos systèmes soient sécuritaires.

Michael Cooper: Êtes-vous au fait d'une tentative de piratage par un agent d'intelligence artificielle?

Marcus Pistor: Pas précisément, mais je pense que les cyberattaques de toutes sortes — qu'il s'agisse d'hameçonnage ou d'attaques menées au moyen de l'intelligence artificielle ou d'autres méthodes — sont très fréquentes dans les institutions publiques du monde entier, y compris au Canada. Nous faisons partie d'un ensemble d'institutions qui tentent de lutter contre ce problème.

Michael Cooper: Par ailleurs, je crois comprendre que la Bibliothèque du Parlement a mis sur pied un groupe de travail pour mieux comprendre les avantages et les risques de l'intelligence artificielle, pour élaborer des lignes directrices visant à orienter les employés de la Bibliothèque dans l'utilisation de l'intelligence artificielle et pour évaluer plusieurs outils afin de déterminer s'ils peuvent être mis à profit dans le cadre des activités de la Bibliothèque. Est-ce exact?

Christine Ivory: Comme je l'ai mentionné, nous avons d'abord élaboré des lignes directrices sur l'intelligence artificielle générative, car nous savions que tous à la Bibliothèque se demandaient s'ils pouvaient l'utiliser et comment ils pouvaient s'en servir. Nous avons établi des lignes directrices claires sur son utilisation et nous continuons de les mettre à jour pour en préciser la portée, indiquer les usages permis, et définir des modalités en matière de transparence, d'équité, etc.

La communauté de pratique ou le groupe de travail visait vraiment à ce que l'on procède en toute sécurité. Nous avons également élaboré une feuille de route pour établir une approche globale en matière de gouvernance dans ce domaine. C'est dans la communauté de pratique que les gens mettent à l'essai des idées et font des tests, mais toute décision concernant l'adoption d'une approche soutenue en matière d'intelligence artificielle doit passer par un processus de gouvernance bien défini.

Cela nous ramène à la cybersécurité et à l'idée de veiller à ce que rien ne puisse être introduit dans notre écosystème sans mesures de protection bien définies et sans l'approbation de notre équipe de la technologie de l'information et de celle de la Chambre.

Michael Cooper: En ce qui concerne cette feuille de route et la mise à l'essai de cas d'utilisation précis, pouvez-vous nous en dire plus sur certains des travaux qui ont été réalisés?

Christine Ivory: Je vais peut-être laisser Mme Smith en parler.

Le président: Veuillez répondre très brièvement.

Johanna Smith (directrice générale, Services de bibliothèque et de recherche, Bibliothèque du Parlement): Nous nous sommes penchés un peu sur les cas d'utilisation à des fins de recherche en particulier. Nous constatons que les résultats ne sont pas encore excellents à cet égard. Les gains d'efficacité du produit ne s'accompagnent pas d'une qualité équivalente, mais nous poursuivons les essais.

Nous mettons également d'autres applications à l'essai pour concaténer les données disponibles. Nous avons utilisé l'intelligence artificielle pour rédiger des codes permettant de chercher régulièrement des données que nous utilisons souvent afin de produire des outils pour vous. Nous l'utilisons de temps à autre pour faire la synthèse des témoignages en comité, ce qui nous sert ensuite à produire nos rapports. Nous mettons cet outil à l'essai de différentes façons, en peaufinant les requêtes que nous pourrions utiliser, et nous communiquons cette information au sein du groupe.

● (1215)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Caley pour cinq minutes.

Braeden Caley (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ajouterais simplement que, lors de la dernière série de questions et de la précédente, j'ai bien aimé ce que Mme Wayne a dit au sujet des nombreux types d'intelligence artificielle. Je pense que nous assistons à une multiplication des capacités qu'il nous faudra aborder différemment dans notre évaluation de l'ensemble de la situation.

Mes questions s'adressent à M. Hall, de la revue *The Economist*.

Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui. Même si, comme toujours, je comprends le député conservateur de citer Orwell au sujet du risque de dépréciation du langage — et je partage son point de vue par rapport à plusieurs de ces risques —, je dirais que certaines capacités de l'intelligence artificielle pourraient aussi, à l'avenir, contribuer de plus en plus à des aspects légitimes et importants de la communication humaine d'une manière qui, dans certains cas du moins, pourrait finir par ne pas être bien différente de la façon dont nous utilisons des feuilles de calcul pour générer de magnifiques tableaux ou graphiques. Je vais donner suite à votre invitation de tout à l'heure à poser une question un peu plus générale, en m'appuyant sur votre couverture journalistique. Dans l'esprit de votre intervention, je précise que j'ai fait des recherches au moyen de l'intelligence artificielle pour passer en revue une partie de votre couverture journalistique publiée précédemment.

Certains de ceux qui créent ou mettent à l'essai des outils de pointe en matière d'intelligence artificielle estiment maintenant à près de 10 % le risque d'extinction de l'humanité d'ici une décennie. Je pense que deux témoins ont fait des observations semblables dans le cadre de l'étude du Comité. Votre revue, *The Economist*, a prévenu qu'une vive réaction contre l'intelligence artificielle pourrait être dangereuse. Cependant, elle a également dit que le monde doit de toute urgence tenter de prévenir les risques liés à l'intelligence artificielle et veiller à ne pas laisser les démocraties perdre du terrain au profit des régimes autoritaires.

Selon votre point de vue d'économiste, à partir de quelle probabilité de catastrophe doit-on voir un ralentissement du processus ou un renforcement considérable des contrôles de sécurité comme le choix rationnel, même au détriment de la croissance ou d'une avance présumée sur des hégémons ou des rivaux autoritaires? Dans quelle mesure le Comité devrait-il s'inquiéter de la capacité de notre démocratie et de celles de nos pairs à rester suffisamment fortes, saines et souveraines pour prendre ce genre de décision, alors même que certains des incitatifs économiques les plus gigantesques de l'histoire vont en sens inverse et sont mobilisés par les exploitants de centres de données à très grande échelle, qui concentrent des capitaux d'une ampleur sans précédent?

Archie Hall: C'est une question très intéressante. Je vous invite à consulter un excellent article de l'économiste Chad Jones, de l'Université Stanford, qui travaille maintenant au sein d'Anthropic. Il a tenté d'évaluer, selon l'ampleur des inquiétudes liées au risque d'extinction, quelle devrait être l'échelle des dépenses publiques pour le contrer. On peut également se douter de l'ampleur d'une intervention visant à ralentir la course à l'intelligence artificielle dans ce contexte. Comme vous pouvez l'imaginer, cela dépend en grande partie des probabilités que l'on attribue aux différentes conséquences. Bien entendu, les avis divergent profondément à ce sujet.

J'ajouterais un point qui, à mon avis, est souvent négligé dans ces discussions. Tout dépend également de la façon dont on envisage l'enrichissement futur de nos connaissances. Si on est ce qu'on appelle dans le jargon de la Silicon Valley un tenant du « décollage rapide », c'est-à-dire quelqu'un qui craint que l'intelligence artificielle devienne extrêmement efficace très rapidement, au point où les institutions n'auraient pas le temps de réagir, c'est une tout autre situation. Par conséquent, j'estime — et je crois que les économistes sont généralement du même avis — que c'est extrêmement préoccupant, mais aussi que les sociétés évoluent très lentement. La diffusion de la technologie se fait tout aussi lentement. Dans la mesure où les sociétés devront réagir, il faut espérer que nous aurons le temps de le faire, mais il s'agit de nous préparer et de nous adapter au cas où cette possibilité se concrétiserait.

Braeden Caley: Y a-t-il des mesures précises que vous avez cernées dans le cadre de votre couverture journalistique, qui ont suscité votre intérêt et qui, selon vous, devraient être adoptées par les démocraties comme la nôtre afin d'atteindre cet équilibre que vous avez décrit?

Archie Hall: Eh bien, pour ce qui est des défis que vous avez mentionnés lorsque vous avez fait allusion aux démocraties qui tentent de trouver des solutions, il y a un éventail de mesures stratégiques envisageables pour ralentir le développement de l'intelligence artificielle. Une foule de projets de loi sont actuellement à l'étude dans des États américains, et il y a notamment des rapports d'orientation qui explorent diverses pistes lorsqu'il s'agit de limiter l'accès des laboratoires de pointe à la puissance de calcul, de tenter d'encadrer précisément la vitesse de progression sur différents bancs d'essai et de faire évaluer les nouveaux modèles par les gouvernements. Tout cela est possible.

En toile de fond, il y a évidemment la question suivante. Si les démocraties veulent aussi garder une longueur d'avance sur la Chine et sur d'autres adversaires géopolitiques potentiels dans l'utilisation de l'intelligence artificielle, alors la situation se complique. La question de savoir à quel point on peut ralentir la cadence devient d'autant plus complexe. Je crois qu'un pas est fait dans cette direction avec le débat stratégique qui a actuellement lieu aux États-Unis, à la lumière des récentes nouvelles concernant Nvidia, et qui consiste notamment à déterminer comment faire en sorte qu'il soit considérablement plus difficile pour les entreprises chinoises d'intelligence artificielle d'avoir accès aux puces qui se trouvent dans des pays comme la Malaisie, où ce type d'accès infonuagique par l'entremise d'un pays tiers était auparavant permis. Cependant, c'est une démarche en deux volets, car même si on souhaite pouvoir réguler le rythme de développement, et il y a des options stratégiques à cette fin, il faut aussi trouver le moyen d'y parvenir sans céder l'avance des démocraties à la Chine ou à d'autres pays.

Braeden Caley: J'ajouterais brièvement que, d'un point de vue macroéconomique plus traditionnel, je suppose qu'il y a actuellement un risque important que la forte volatilité et l'expansion considérable constituent ce que certains appellent une bulle. Avez-vous l'impression que ces risques ont gagné en importance dans les dernières semaines?

● (1220)

Archie Hall: Oui. Tout à fait. Nous avons indiqué certains de ces risques dans notre couverture journalistique tout récemment.

L'histoire de presque tous les grands déploiements technologiques comme celui-ci, y compris les chemins de fer, les canaux et, plus récemment, Internet, montre que, même si la technologie apporte des changements profonds et fait croître énormément la productivité, tôt ou tard, elle peut donner lieu à un surdéveloppement et à une bulle financière.

À mon avis, les risques d'une bulle sont très importants, mais les risques qu'elle soit dommageable sont loin d'être aussi considérables. La bulle technologique d'il y a 25 ans est peut-être une bonne analogie. Elle s'est accompagnée d'une légère récession, mais, au bout du compte, ce que l'histoire a retenu, c'est la création d'Internet, et non pas les quelques trimestres de recul du PIB, suivis aussitôt d'une reprise complète.

Braeden Caley: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Hall, il y a une différence entre le fait de faire préparer par l'intelligence artificielle un discours que l'on devra prononcer à la Chambre pour ensuite juste le lire, sans nécessairement l'avoir compris, et le fait d'utiliser l'intelligence artificielle pour se préparer, tester des idées, améliorer sa compréhension et ensuite faire un discours.

Nous avons d'ailleurs reçu un témoin, Nish Patel, qui nous a dit avoir recours à l'intelligence artificielle pour se préparer, créer des notes et s'informer. Par la suite, lors d'une rencontre avec ses collègues, ses collègues et lui laissent tout ça derrière, et ils discutent ensemble. M. Patel disait que « la conversation, c'est le travail ».

Que pensez-vous de l'idée de changer les façons de faire des parlementaires au Parlement de divers pays pour s'assurer que, même si une personne utilise l'intelligence artificielle, c'est vraiment elle qui parle? On pourrait, par exemple, imposer aux intervenants de prononcer leur discours sans notes. On pourrait aussi prévoir plus de temps pour la joute oratoire et pour les débats entre les députés. On pourrait avoir des périodes de questions et de réponses qui durent plus de 35 secondes.

Est-il possible de revoir nos façons de faire au Parlement pour contourner un peu l'utilisation de l'intelligence artificielle, qui peut parfois être une façon facile de travailler?

[*Traduction*]

Archie Hall: Tout à fait. Je pense que vous abordez une dynamique très importante. D'une certaine façon, l'intelligence artificielle accentue les aspects contradictoires de problèmes qui sont déjà évidents dans de nombreuses démocraties. Je connais mieux le cas britannique que le canadien, mais j'imagine qu'ils se ressemblent. On discute des lois et on débat au Parlement, où des politiciens lisent textuellement des discours préparés et rédigés à l'avance. On n'y retrouve pas la spontanéité du débat humain.

Évidemment, le problème existait peut-être déjà avant l'arrivée de l'intelligence artificielle, et l'idée que ces discours soient également rédigés à l'aide de l'intelligence artificielle vient peut-être souligner davantage l'absurdité de la situation. Je pense que l'intelligence artificielle rend assurément le retour à l'authenticité encore plus urgent.

Pour revenir à votre point précédent, je ne veux certainement pas donner l'impression d'être un technophobe ou un puriste. Je me sers constamment de l'intelligence artificielle dans mes propres recherches et travaux. Je pense que toute personne qui souhaite vraiment mettre à profit les moyens technologiques actuels pour faire le meilleur travail possible devrait y avoir recours. Il s'agit d'imposer les balises que vous avez mentionnées, soit faire en sorte que l'intelligence artificielle étaye notre compréhension et notre réflexion sans pour autant réfléchir à notre place.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Moore, vous avez cinq minutes.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse aux représentants de la Bibliothèque du Parlement.

Au fil des années, vous avez vous-mêmes produit un grand nombre de publications, parfois pour donner suite à des demandes de renseignements de la part de députés. Que fait-on pour les protéger? Je sais que certaines de ces publications ne sont pas accessibles au public, et d'autres le sont peut-être. Lorsque quelqu'un vous demande de faire des recherches sur un sujet en particulier et que vous fournissez l'information demandée, dans quelle mesure est-elle accessible à l'heure actuelle?

Christine Ivory: Votre question est liée aux pressions auxquelles nous devons faire face, car les analystes qui soutiennent votre travail et les comités sont les mêmes qui produisent les publications. Nous avons notamment comme priorité de produire moins de publications en raison des pressions liées à ce que nous devons faire pour soutenir le Parlement, mais nous sommes déterminés à continuer d'en produire, parce qu'il y a une demande à cet égard et que la Bibliothèque a un rôle à jouer pour fournir de l'information publique. Cependant, nous avons toujours accordé la priorité à ce que nous devons faire pour les parlementaires.

Les publications qui ne sont pas accessibles au public sont celles que nous produisons pour les parlementaires et qui servent de documents de travail. Comme elles se trouvent sur nos serveurs et nos sites internes, elles sont moins à risque. Ce que nous essayons de faire actuellement, c'est de trouver une façon de continuer à protéger notre programme de publications pour le public. Il s'agit simplement de trouver les ressources nécessaires à cette fin.

Je ne sais pas si cela répond à la question de savoir comment nous travaillons sur les publications, mais par souci de transparence, je dirais que c'est la seule chose qui finit par être mise de côté lorsqu'il y a des pressions.

L'hon. Rob Moore: C'est très bien.

Pour répondre aux demandes de renseignements des députés et pour rédiger des publications, dans quelle mesure la Bibliothèque du Parlement a-t-elle recours à l'IA à l'heure actuelle?

● (1225)

Christine Ivory: Je vais commencer la réponse et, madame Smith, n'hésitez pas à la compléter.

Je pense, comme Mme Smith l'a mentionné plus tôt, que nous constatons que l'IA n'est pas la solution pour la recherche de fond. En fait, à ce stade-ci, elle représente plus de travail. Nous nous servons de l'IA pour faire des remue-méninges et parfois pour lancer le processus de recherche, mais nous y avons très peu recours pour nos recherches de fond, pour répondre aux demandes et pour rédiger nos publications. Voilà pourquoi, jusqu'à présent, aucune publication et aucun document de fond de la Bibliothèque ou du Parlement ne mentionne que nous avons utilisé l'IA.

On s'en sert pour nos remue-méninges et davantage comme outil administratif, ou parfois pour clarifier le libellé, notamment. Nous limitons notre recours à l'IA à cause de tout ce que nous avons mentionné. Étant donné toutes les fabulations d'IA, les fausses nouvelles et la nécessité de vérifier les sources, l'outil finit par représenter plus de travail pour nous. La situation pourrait changer au fur et à mesure que l'IA s'améliore au cours des prochaines années, mais pour l'instant, nous nous en servons très peu dans nos recherches.

L'hon. Rob Moore: Merci.

Monsieur Hall, l'un des points que j'ai notés — et j'ai été surpris de l'entendre — porte sur l'utilisation de l'IA pour la rédaction de discours au Canada par rapport à l'Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis, et sur le fait que le Canada est en tête de peloton. Vous avez mentionné que la tenue d'élections récentes est un des facteurs à prendre en compte. D'autres facteurs expliquent-ils ce recours à l'IA?

Donnez-nous une idée de l'ampleur du phénomène. La différence est-elle marginale entre le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, ou est-elle assez marquée?

Archie Hall: La différence est assez marquée. La statistique que j'ai donnée pour le Canada est d'environ 20 %, soit trois fois plus importante qu'en Grande-Bretagne. Aux États-Unis, de mémoire — il faudrait que je vérifie dans mon article —, la proportion était d'environ 15 % pour la Chambre des représentants, mais bien moindre — peut-être de l'ordre de 3 % — pour le Sénat américain. Le Canada est certainement dans le peloton de tête, aux côtés de l'Australie, pour ces mesures.

Pour comprendre pourquoi il en est ainsi, notons que le moment de la tenue de la dernière élection représente, pour tout pays, le moment où la hausse commence. Cette augmentation se produit plus tard dans les pays qui ont tenu leurs dernières élections plus récemment. C'est ce que les données m'ont permis de constater. Si on veut expliquer exactement ce qui entraîne ce phénomène dans différents pays, je dirais que c'est en partie une question de dotation. Le Sénat américain, par exemple, dispose de beaucoup de personnel. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles on y ressent moins le besoin de compter sur l'IA. Beaucoup de parlementaires britanniques à qui j'ai parlé m'ont dit qu'ils étaient débordés et que l'IA les aide à effectuer leurs tâches rapidement et à temps. Je ne connais pas suffisamment les détails du contexte canadien pour me lancer en plus de conjectures.

L'hon. Rob Moore: C'est intéressant.

Vous parliez de ressources. Avez-vous une idée des ressources à la disposition des politiciens?

Je peux vous dire que, au Canada, les députés ont généralement deux ou trois employés tout au plus à Ottawa pour les soutenir dans leur travail ici et, habituellement, deux ou trois dans leurs circonscriptions. Qu'en est-il au Sénat américain?

Le président: Malheureusement, monsieur Moore, votre temps est écoulé. Je dois vous interrompre.

Nous passons à Mme Brière.

[*Français*]

Vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

[*Français*]

Bonjour, tout le monde.

Professeur Lemor, c'est un plaisir de vous recevoir. Vous êtes de l'Université de Sherbrooke, et nous partageons cette belle fierté par rapport à cet établissement.

Vous privilégiez le recours à des modèles d'intelligence artificielle locaux plutôt que le recours à des infrastructures infonuagiques externes. Ça s'inscrit tout à fait dans notre volonté d'assurer notre sécurité ainsi que la souveraineté et la confidentialité des données.

Quels sont les risques liés au fait de dépendre de services étrangers?

Pourrait-on adapter un modèle local de façon à pouvoir l'utiliser au gouvernement?

Antoine Lemor: Merci de votre question.

Les risques sont multiples. On a parlé jusqu'à maintenant, par exemple, du travail des assistants parlementaires, qui peuvent notamment vous aider à faire des notes de breffage.

D'ailleurs, une recherche récente d'Anthropic montre que les experts qui utilisent l'intelligence artificielle défèrent à cette dernière la possibilité de choisir, par exemple, entre différents plans de recherche ou différentes options. Ça veut dire qu'une intelligence artificielle qui ne serait pas souveraine et qui serait possédée par des intérêts étrangers pourrait très bien comporter des risques. Le risque serait que ce choix puisse être influencé par des modèles dont on ne sait pas comment l'utilisation a été faite. En tout cas, on ne sait pas comment les poids des modèles ont été entraînés et comment la prise de décisions a pu être influencée. C'est là que le risque se pose.

Plus on défère des choses à l'intelligence artificielle, par exemple dans le cas de notes de breffage, que ce soit dans l'administration, au Parlement ou dans l'administration publique, plus il y a de risques que les choix qui sont déférés à l'intelligence artificielle puissent influer sur la prise de décision quant aux politiques publiques qui vous sont conseillées. C'est démontré par la recherche.

La solution, effectivement, peut être d'avoir des modèles de poids ouverts, qui sont hébergés et entraînés assez facilement maintenant par des institutions. Ces dernières les entraînent en fonction d'objectifs précis et pour des tâches qui sont relativement simples. On parlait, par exemple, de résumés. S'il s'agit de résumés des travaux effectués en commission, un modèle local peut faire la tâche extrêmement facilement, sans dépendre d'entreprises privées, lesquelles pourraient tenter d'influer sur ces choix dans les résumés, même s'il existe des biais.

On a parlé de transparence jusqu'à maintenant. Le bon côté des poids ouverts, c'est qu'ils peuvent faire l'objet d'un audit. On sait comment ils sont entraînés. Surtout, il existe pour chaque tâche des étalons or. En sciences sociales computationnelles, c'est ce qu'on fait. On peut mesurer l'efficacité d'un modèle relativement à une tâche précise et publier ensuite ces mesures de sorte à augmenter la confiance des utilisateurs, par exemple au Parlement, ou la confiance du public lui-même. La méthode peut faire l'objet d'un audit pour valider, par exemple, la production d'un résumé ou la classification, dans des consultations publiques, de certains commentaires.

Le bon côté des poids ouverts, de ce point de vue, c'est que, par définition, ils sont ouverts, qu'on a la maîtrise totale de l'entraînement et qu'on a la propriété du modèle lui-même. Les seuls risques en ce qui concerne les poids ouverts, c'est qu'ils sont quand même entraînés par des sociétés. L'exemple typique, c'est DeepCycle. Tant qu'on n'a pas complètement vérifié comment ces poids se comportent et qu'on n'en a pas une connaissance complète, on ne peut pas non plus être certain qu'on peut les utiliser de façon complètement sécuritaire.

● (1230)

L'hon. Élisabeth Brière: Vous avez parlé un peu d'un biais qui pourrait être introduit en matière de politiques publiques.

Cette solution permettrait-elle d'éliminer ce biais, en quelque sorte?

Antoine Lemor: Oui, assurément.

C'est surtout une solution qui est relativement simple, encore une fois, selon la nature des tâches. S'il s'agit de tâches complexes, comme des tâches de recherche comportant des choix liés à la conception ou à des sélections d'études qui sont les plus pertinentes, à ce moment-là, le choix humain doit toujours prévaloir.

Pour des tâches qui sont beaucoup plus simples, comme la classification de commentaires qui peuvent être déposés en fonction de thèmes, on peut facilement mettre en place un étalon or pour pouvoir comparer le rendement du modèle par rapport à cet étalon et s'assurer que le modèle remplit ce type de tâches.

Ces tâches sont vraiment simples, et elles permettent d'être complètement transparents quant au processus qui a conduit à la classification des commentaires, par exemple.

L'hon. Élisabeth Brière: Dans vos remarques préliminaires, et dans celles de tout le monde, je crois, nous avons entendu dire que l'intelligence artificielle était là pour de bon. C'est un outil productif qui vient soutenir notre travail, mais il faut en contrôler l'usage.

Vous avez conçu la plateforme LLM Tool, qui assure la transparence des protocoles. Je pense que c'est une question très importante pour ce qui est de la reddition de comptes au gouvernement.

Que devrions-nous mettre en place en matière de réglementation et de normes, justement, pour s'assurer que les ministères qui utilisent l'intelligence artificielle connaissent le cadre dans lequel ils peuvent naviguer?

Antoine Lemor: Ça peut paraître paradoxal, mais je pense qu'il n'est pas très difficile de mettre en place des standards pouvant faire l'objet d'audits pour évaluer les classifications qui sont faites par des modèles dans le cadre de certaines tâches précises. Je suis désolé, mais je me répète un peu.

Je vais donner un exemple concret. Il y a eu une consultation récemment sur la stratégie en matière d'intelligence artificielle. Pour cette consultation, on a utilisé l'intelligence artificielle. Or, le protocole qui a conduit à la classification des divers thèmes et des commentaires qui ont été reçus n'a pas été publié.

J'ai pu trouver quatre consultations du gouvernement fédéral où on a utilisé l'intelligence artificielle pour traiter les commentaires reçus. Il s'agit de tâches simples, par exemple la classification en thèmes et l'extraction des arguments. Dans ces cas-là, on peut tout simplement s'appuyer sur les standards scientifiques de la recherche au moyen d'étalons or précis pour chaque processus de consultation. À l'aide d'une grille de codage choisie par des humains, on compare l'efficacité du modèle quant à la classification des thèmes qu'on lui demande de faire, par exemple.

Selon moi, les institutions qui existent déjà, auxquelles on a déjà confié des pouvoirs en matière de contrôle, comme le Bureau du vérificateur général et d'autres, peuvent très bien faire ces tâches-là. Elles l'ont fait pour l'ARC, en contrôlant notamment les méthodes employées pour classifier les commentaires, par exemple, et en les auditant en employant tout simplement une équipe formée aux méthodes computationnelles qui est capable d'auditer ces méthodes.

● (1235)

[*Traduction*]

Le président: Je vais devoir vous interrompre. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

La parole est à Mme Block pendant cinq minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de comparaître devant nous. Merci beaucoup.

Je ne sais pas où nous en sommes dans cette étude, mais elle est très intéressante et des plus instructives.

Mes questions s'adressent aux représentants de la Bibliothèque du Parlement.

J'ai relevé que, dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que l'intelligence artificielle a changé la façon dont les parlementaires font leurs recherches, qu'elle a une incidence sur presque tous les volets du travail des législateurs et qu'elle a même créé une nouvelle demande croissante en services fournis aux législateurs. Je suppose que la Bibliothèque du Parlement ne fait pas exception.

À la lumière de ce témoignage, pouvez-vous me dire si vos niveaux de dotation actuels sont suffisants pour permettre à la Bibliothèque du Parlement de traiter le volume accru de demandes?

Christine Ivory: Ma réponse honnête est de dire que, si on pose la question à n'importe quel dirigeant d'une organisation, il vous dira probablement qu'il a besoin de plus de ressources. Comme je l'ai mentionné, les demandes de recherches avaient évolué, même avant l'avènement de l'intelligence artificielle, en raison du rythme de travail ici, au Parlement. Le nombre de comités a augmenté; des comités spéciaux sont constitués. D'autres facteurs influencent l'examen de nos besoins.

Je dirai que nous demanderons probablement des ressources supplémentaires en raison de l'augmentation et de l'évolution des demandes. En réalité, la complexité qui découle de... Les membres du personnel traitent la plupart des demandes d'information de base. Or, étant donné la capacité de l'intelligence artificielle, il nous arrive de recevoir une question qui découle de 10 ou 20 requêtes qu'un membre de votre bureau a passées en revue pour nous poser une question beaucoup plus complexe. Il nous faut alors plus de temps pour déchiffrer l'information et aller à l'essentiel de la question de recherche.

La réponse courte, c'est que nous devons effectivement réfléchir à notre gestion future de ce volume accru de demandes.

Kelly Block: Je vous remercie de cette réponse. Je sais que mon collègue, dans ses questions, a parlé des ressources nécessaires non seulement pour faire ce que vous avez décrit, mais aussi pour vérifier l'exactitude de certains des renseignements que votre équipe est appelée à commenter.

J'aimerais vous poser une question sur la numérisation qui se fait peut-être à la Bibliothèque du Parlement. Pouvez-vous nous dire quelle proportion de cette numérisation se fait à la Bibliothèque du Parlement?

Johanna Smith: Notre collection de documents historiques n'est pas immense, contrairement à celle de Bibliothèque et Archives Canada, où d'importantes quantités de documents sont converties en format numérique. Nous nous concentrons sur les publications parlementaires historiques. En particulier, nous nous penchons actuellement sur les documents parlementaires, afin de les rendre aussi accessibles que possible en ligne.

Nous avons une très petite équipe chargée de la numérisation; deux greffiers font ce travail. Ils répondent à des demandes ponctuelles de numérisation de documents papier, et le reste du temps, ils s'efforcent de convertir le plus grand nombre possible de nos documents papier en documents numériques. La plupart d'entre eux sont sous forme imprimée, de sorte qu'il est relativement facile de les convertir en caractères qui peuvent être reconnus. Nous avons d'ailleurs expérimenté avec l'intelligence artificielle dans le cadre de ce projet afin de créer des notices bibliographiques de base pour que les documents puissent être trouvés dans notre catalogue. Nous constatons que l'intelligence artificielle n'est pas tout à fait au point pour cette tâche, en particulier dans un environnement bilingue.

Voilà donc un aperçu de nos efforts de numérisation.

Kelly Block: J'imagine que ce projet pourrait exiger encore plus de ressources que ce dont vous disposez en ce moment.

Johanna Smith: Oui, tout à fait. C'est une question de quantité et de rapidité. Plus nous voudrons numériser les documents rapidement, plus il nous faudra d'employés pour ce projet.

● (1240)

Kelly Block: Mon collègue, M. Cooper, a fait référence à l'article récent sur les innombrables robots d'intelligence artificielle s'en prenant aux bibliothèques universitaires et a abordé la question de la cybersécurité. Nous avons également récemment appris qu'un agent d'intelligence artificielle a tenté de pirater Bibliothèque et Archives Canada.

Craignez-vous que la Bibliothèque du Parlement soit ciblée?

Le président: Veuillez répondre très rapidement.

Christine Ivory: Nous faisons grandement confiance aux TI de la Chambre des communes, et je pense que nous pouvons tous être rassurés par l'ampleur de leur travail dans ce dossier.

On cible les organismes publics, les bibliothèques — la Toronto Public Library a également été la cible d'une attaque — et les universités, et je pense que des raisons l'expliquent: ces organisations regorgent de grandes quantités d'informations. Ils ont aussi des comptes d'utilisateurs publics en raison des frais.

Le président: Je dois vous interrompre. Toutes mes excuses. Je suis désolé.

Je cède la parole à Mme Kayabaga pendant cinq minutes.

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci.

Bon nombre d'entre vous en ont déjà mentionné, mais j'aimerais commencer par aborder les recommandations. Si vous pouviez recommander deux ou trois mesures que le Parlement devrait prendre, selon vous, avant d'adopter pleinement l'intelligence artificielle, j'aimerais les entendre.

[*Français*]

Je m'adresse aussi à vous, monsieur Lemor.

[*Traduction*]

Je poserai ensuite quelques questions aux représentants de la Bibliothèque du Parlement.

Madame Wayne, je vous prie de commencer.

Beatrice Wayne: Un élément clé que j'ai mentionné dans ma déclaration liminaire et sur lequel je reviendrai est l'importance d'évaluer les répercussions sur la souveraineté si on adopte de grands modèles de langage, ou GML, américains. Je pense que nous n'avons pas nécessairement... À tout le moins, la population ne sait pas tout à fait pourquoi Copilot a été choisi, et je pense que les répercussions de la CLOUD Act, adoptée en 2018, sont vraiment au premier plan dans nos esprits. Fait particulièrement intéressant à noter, en juin 2025, lorsque le Sénat français a demandé au directeur juridique de Microsoft France s'il pouvait confirmer que les données françaises étaient à l'abri des autorités américaines, il a répondu par la négative. Il a répondu que c'était impossible de répondre à cette question. Bien que les données soient stockées en France, il ne pouvait pas confirmer leur sécurité. Je pense que c'est une préoccupation très actuelle, et il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une grande recommandation.

L'autre recommandation, pour revenir à mon argument, est de trouver un moyen de renforcer la confiance du public, de trouver différentes façons de faire participer le public pour réparer la relation, qui, à l'heure actuelle, est très fragilisée, à mon avis. Un de mes anciens collègues, Fenwick McKelvey, a dit avoir participé à de nombreuses consultations à ce sujet, sans pour autant avoir l'impression que les recommandations sont mises en œuvre. Il est essentiel de trouver des moyens de faire véritablement participer la population à cette conversation.

L'hon. Arielle Kayabaga: Vous pensez au recours à l'IA au Parlement, en général, ou simplement...

Beatrice Wayne: Je pense aux deux, mais en particulier au Parlement.

L'hon. Arielle Kayabaga: D'accord.

[*Français*]

Monsieur Lemor, je vous cède la parole.

Antoine Lemor: En ce qui a trait à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour le traitement des contributions venant des citoyens, je pense que la première chose à faire serait de doter des organisations de contrôle existantes d'équipes qui recenseraient l'ensemble des projets utilisant l'intelligence artificielle dans le traitement de l'information relative aux consultations. Ensuite, il faudrait s'assurer d'avoir des points de référence, des standards, en fonction desquels on peut évaluer ces modèles. Il pourrait s'agir de la classification des commentaires dans le cadre de consultations, par exemple. Il faut s'assurer de mettre en place des standards permettant de contrôler l'utilisation de ces modèles.

Ces modèles peuvent nous aider à traiter énormément de consultations venant des citoyens, que ce soit ici, au Parlement, ou dans des institutions du gouvernement fédéral, comme l'exécutif. Il est possible de les auditer. Or, les expériences qu'on voit, ce sont des expériences *ad hoc*. Il ne semble pas y avoir d'unité qui centralise l'ensemble de ces expériences, alors que, du point de vue de la recherche et des sciences sociales computationnelles, on peut vraiment contrôler ces applications d'intelligence artificielle.

Ce serait ma plus grosse recommandation. De plus, elle permettrait d'augmenter les capacités de contrôle de l'État visant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans un contexte qui est vraiment très peu légiféré. En effet, il ne s'agit que du traitement de l'information, ce n'est pas une décision algorithmique. Cela permettrait aussi d'augmenter la confiance des individus envers l'État et envers l'utilisation qui en est faite, car on pourrait publier les méthodes.

Enfin, cela permettrait d'avoir un contrôle sur les modèles que nous pourrions nous-mêmes aussi utiliser, notamment les modèles à poids ouverts, pour traiter ces demandes.

● (1245)

[*Traduction*]

L'hon. Arielle Kayabaga: Monsieur Hall, vous avez la parole.

Archie Hall: J'ajouterai simplement, pour renchérir sur la réponse, que, dans ces contextes, il y a des compromis à faire dans les deux sens, que l'on opte pour les modèles les plus pionniers — les modèles propriétaires généralement gérés par des entreprises américaines et qui peuvent présenter des risques pour la souveraineté, notamment — ou pour les modèles en accès libre.

Je pense qu'il ne faut pas oublier qu'un énorme fossé sépare encore les capacités de ces deux types de modèles. Il se peut fort bien que, dans de nombreux cas, le compromis soit en fait plus avantageux si on opte pour les modèles pionniers que pour ceux qui offrent une plus grande assurance en matière de souveraineté et de conservation des données, notamment.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci.

Par votre entremise, monsieur le président, j'aimerais demander au greffier si nous pourrions, à un moment donné, déterminer comment le choix d'outil que nous utilisons actuellement s'est arrêté sur Copilot.

Le président: La tâche nous incombe et relève de notre enquête. D'après ce que je comprends — et j'allais le dire à la fin de la réunion —, les collègues souhaitent tenir plus de réunions sur le sujet. Même si nous passons à un autre thème jeudi, nous y reviendrons.

C'est peut-être une bonne occasion pour les députés de proposer des témoins. Je sais qu'il y a un certain intérêt à convoquer des entreprises d'intelligence artificielle; gardons à l'esprit que nous devrons peut-être les assigner à comparaître. J'ai fait affaire avec des géants américains de la technologie et je sais qu'ils ne comparaissent pas souvent de leur propre gré.

L'hon. Arielle Kayabaga: Je ne sais pas quand nous les recevrons, mais entretemps, j'aimerais savoir comment notre personnel a choisi Copilot comme méthode de...

Ils peuvent aussi soumettre leur réponse par écrit.

Le président: Je crois comprendre que nous allons réinviter l'Administration de la Chambre. C'est probablement la façon la plus simple de procéder, plutôt que de faire une demande ponctuelle.

L'hon. Arielle Kayabaga: Parfait. Merci.

Me reste-t-il du temps?

Le président: Non.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour trois minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Madame Wayne, lors de vos remarques préliminaires, vous avez mentionné quelque chose qui ressemblait à une recommandation selon laquelle il fallait renforcer la culture numérique des législateurs.

J'aimerais que vous nous parliez de l'état de la situation.

Sommes-nous pas pires? Avons-nous surtout besoin d'une mise à jour, ou avons-nous dépassé le point de non-retour? Sommes-nous irrécupérables?

[*Traduction*]

Beatrice Wayne: Non. Le niveau varie sans contredit d'un député à l'autre. Je pense que ce comité en particulier est mieux informé que l'ensemble des députés. La population générale n'a pas accès à une éducation bien rodée sur les médias numériques. Ces connaissances peuvent toujours être renforcées, mais je pense que les conversations avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada et d'autres organisations ont souligné que certains députés comprennent assez mal le fonctionnement des systèmes d'intelligence artificielle.

Même si certains députés le comprennent assez bien, je pense simplement que les élus méritent d'être soutenus dans cet apprentissage. Une phrase célèbre tirée d'un manuel de formation d'IBM de 1979 dit: « Un ordinateur ne peut jamais être tenu responsable; par conséquent, un ordinateur ne doit jamais prendre de décision de gestion. » Ce ne sont pas les ordinateurs qui prennent des décisions de gestion, et ce sont les députés qui, en fin de compte, doivent rendre des comptes. Les députés méritent qu'on les aide à comprendre le fonctionnement de ces systèmes, car ce sont eux qui devront rendre des comptes.

Au sujet d'un thème dont on ne parle pas suffisamment, je dirai que l'usage de ces grands GML a particulièrement de répercussions sur la souveraineté culturelle. Si les députés se servent de GML basés aux États-Unis pour aider à rédiger des politiques, ils ne sont peut-être pas conscients que les ensembles de données américanisés façonnent le langage qu'ils utilisent et — en raison de la grande quantité de données que compriment les GML — excluent certaines identités et certains éléments culturels. Je pense qu'il est important d'en être conscient et de tenir compte des répercussions culturelles pour le Canada.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

J'aimerais poser une brève question.

Monsieur Lemor, vous avez parlé du risque d'inflation législative lié au fait de recourir à l'intelligence artificielle pour créer des lois ou de la réglementation.

Selon vous, est-ce que cela peut créer plus de difficultés, pour les citoyens ou pour n'importe qui, au moment d'analyser les lois, surtout si on fait une analyse en recourant à l'intelligence artificielle? On l'a vu, les robots peuvent se tromper.

Je pense que vous allez publier un livre bientôt sur la façon dont ça a fonctionné lors de l'élection. Je pense ici aux robots et aux risques d'erreur.

Est-ce que l'inflation législative comporte ce type de risque?

● (1250)

Antoine Lemor: L'expérience dont je parlais portait sur les Émirats arabes unis, qui ont déclaré, il n'y a pas longtemps, utiliser l'intelligence artificielle pour essayer d'accélérer leur processus législatif.

Bien entendu, le risque, c'est d'avoir une inflation réglementaire et législative si on introduit l'intelligence artificielle dans le processus législatif lui-même. Il y aura des conséquences. Si on se focalise seulement sur l'efficience, il y aura un impact sur le sens qui est apporté à la loi elle-même. Si on ne produit qu'un certain nombre de lois par an, c'est parce qu'on attribue une certaine valeur à un projet de loi alors que, si on se met à produire énormément de projets de loi par an, la loi perd mécaniquement de sa valeur. Elle va aussi perdre son importance pour le public. On va cesser de parler des projets de loi, des discussions qu'il y a à leur sujet.

C'est donc ça, l'impact le plus important. Ce n'est pas forcément un impact mesurable, mais il est perceptible sur le plan du sens que, collectivement, on apporte à la loi.

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Calkins, vous disposez de cinq minutes.

Blaine Calkins: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux parler de l'évolution du sens des mots et d'accumulation d'erreurs. J'ai jadis été — même si c'était il y a longtemps — un professionnel des TI. J'étais membre permanent du corps enseignant d'un collège du centre de l'Alberta. J'enseignais la technologie des systèmes d'information et l'administration des bases de données. Je dois avouer que, dans le monde de l'intelligence artificielle, malgré toutes les compétences que j'avais auparavant et qui sont maintenant assez dépassées, j'ai l'impression d'être un luddite. Je comprends donc parfaitement que la plupart des parlementaires se sentent un peu intimidés par l'usage de l'intelligence artificielle et par la tenue de débats et de conversations à ce sujet.

Je crois que la conversation sur l'intelligence artificielle et la littératie numérique en général est probablement le thème le plus important que nous ayons entendu. Par ailleurs, je pense que ce sera probablement l'une des recommandations les plus importantes qui ressortiront de cette étude, quelle que soit sa conclusion.

Il y a 25 ans, je riais à la lecture de manchettes qui disaient: « On attribue l'erreur à un ordinateur. » Les ordinateurs ne font pas d'erreurs. Un ordinateur fera le même calcul encore et encore, 100 000 milliards de fois et obtiendra le bon résultat 100 000 milliards de fois, si on a programmé les bonnes données. Les ordinateurs ne font pas d'erreurs. Les humains font des erreurs. Nous parlons maintenant d'erreurs commises par l'intelligence artificielle. Je pense qu'il est important de faire la distinction entre les ordinateurs et l'intelligence artificielle.

À un moment donné, lorsqu'on dit qu'un ordinateur... Vous m'avez fait penser à cette idée lorsque vous avez répondu à votre question sur IBM qui disait qu'un ordinateur ne devrait jamais prendre de décision de gestion... Un ordinateur fait simplement les calculs qu'un programmeur ou un codeur lui a demandé de faire, et il calcule le même résultat, chaque fois, de la même manière. Or, ce n'est pas ainsi que fonctionne l'intelligence artificielle.

Un de nos témoins aimerait-il expliquer la différence entre un ordinateur qui fait un calcul et un agent d'intelligence artificielle qui répond à une question?

[*Français*]

Antoine Lemor: En recherche, nous utilisons énormément l'intelligence artificielle pour le produit de la recherche, mais nous ne pouvons pas déléguer à l'intelligence artificielle le soin de faire notre recherche.

Nous allons donc l'utiliser, par exemple, pour analyser de vastes quantités de données, par exemple celles liées aux débats parlementaires, ou pour classifier des textes, lorsqu'un parlementaire utilise une preuve scientifique pour répondre à des questions de recherche sur l'utilisation de la science dans le Parlement.

Dans ce cadre-là, nous utilisons l'intelligence artificielle, mais nous la contrôlons. Nous allons vérifier si l'intelligence artificielle, que ce soit des modèles d'apprentissage automatique ou des grands modèles de langage, classifie les textes selon la façon dont nous les classifions. Dans ce cas-là, nous allons mettre en place un processus pour nous assurer que les décisions de la machine reflètent celles des humains.

Pour répondre indirectement à votre question, on peut mettre en place des standards, des règles pour s'assurer que l'intelligence artificielle, lorsqu'elle agit dans un cadre bien déterminé, est sous le contrôle des humains. Si je prends l'exemple des preuves scientifiques, l'intelligence artificielle, c'est-à-dire le modèle d'apprentissage automatique, ne va classifier ces phrases à l'intérieur desquelles on trouve des preuves scientifiques que selon la façon dont on définit ces preuves. Cette définition reste le fruit de la cognition humaine et elle doit le rester.

Ce sont des processus qui peuvent être mis en place.

● (1255)

[*Traduction*]

Blaine Calkins: C'est ce qui m'inquiète: le fait que l'IA doit désormais, essentiellement, réfléchir à notre place. L'IA apprend aujourd'hui à partir des résultats générés par d'autres IA. Si cet agent d'IA, cette recherche ou cette quête a généré une erreur ou une faute...

Il y a un jeu auquel on jouait autrefois. Cela commençait par une phrase, on changeait un mot, puis on la passait à la personne suivante. On essayait de ne pas en changer le sens. On la faisait circuler parmi 20 personnes. Cette phrase revenait à la personne d'origine, et elle ne ressemblait plus du tout à la phrase initiale, même si tout le monde avait essayé de conserver le même sens et la même intention. C'est ce qu'on appelle la dérive sémantique. C'est le fait qu'il y a des erreurs qui s'accumulent dans ce processus. À quel point ce phénomène est-il répandu, et quels sont les risques pour le Parlement?

Beatrice Wayne: Je dirais que c'est répandu. Je dirais aussi que nous comptons souvent sur l'autoamélioration récursive. Ces modèles ne cessent de s'améliorer, et nous pouvons nous y fier, mais le problème est exactement celui que vous décrivez. En particulier, selon l'ensemble de données dont vous disposez et la façon dont les données sont compressées, les problèmes s'aggravent. Si vous avez un ensemble de données qui ne contient pas de multiplicités et qui ne fait pas ressortir de points de vue divergents, l'autoamélioration récursive n'apporte en réalité aucune amélioration; elle ne fait qu'aggraver un problème existant.

Nous devons en être conscients, et surtout, pour revenir aux questions de souveraineté culturelle, nous nous fions à ces ensembles de données gigantesques dont nous ne comprenons pas exactement le fonctionnement — car ce sont des systèmes de type « boîte noire » —, ni les données avec lesquelles ils sont entraînés. Nous savons dans une large mesure qu'ils sont entraînés à partir d'ensembles de données américanisés, tels que Reddit, et d'autres formes d'information non évaluées par des pairs.

Cela va façonner nos connaissances, celles du grand public, mais aussi celles des législateurs dans leur approche des politiques. C'est préoccupant. Je pense qu'il est vraiment important que les législateurs comprennent que nous ne pouvons pas compter sur l'autoamélioration récursive comme remède miracle et solution à tous les problèmes qui existent actuellement dans ces modèles.

Le président: Merci beaucoup.

Pour la dernière intervention, nous allons céder la parole à Mme Mingarelli pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais adresser ma première question à vous, madame Ivory.

Comment la Bibliothèque du Parlement se prépare-t-elle à l'utilisation croissante de l'IA dans les services de recherche et d'information parlementaires? Plus précisément, est-ce que certains des nouveaux chercheurs suivent une formation sur l'utilisation des requêtes et d'autres types de formation en développement de l'IA pour appuyer leur travail?

Christine Ivory: Oui, c'est le cas. Nous avons mis au point des formations destinées à l'ensemble de nos employés, notamment aux chercheurs et aux bibliothécaires, mais l'IA ayant d'autres applications au sein de nos institutions, nous avons élargi ces formations. De plus, dans le cadre de cette discussion sur la littératie numérique, nous collaborons avec la Chambre des communes pour élaborer des formations à l'intention des parlementaires et de leur personnel, qui sont similaires à celles que nous avons mises au point à l'interne, afin de les aider à maîtriser les requêtes et à améliorer leurs compétences en matière d'utilisation de l'IA.

Nous prévoyons que tous nos employés pourront bénéficier d'un perfectionnement en matière de compétences en IA. Ce perfectionnement varie selon qu'il s'agit d'un expert en visualisation de données, d'un graphiste ou d'un chercheur. Cela fait partie du perfectionnement professionnel de chacun, pour ceux qui souhaitent ou ont besoin de cette formation. C'est désormais une véritable priorité pour nous de mettre cela en place plutôt que de créer des postes spécialisés en IA, car cette technologie est omniprésente dans le travail que nous devons accomplir.

Giovanna Mingarelli: Comment l'IA actuellement utilisée par la Bibliothèque du Parlement est-elle formée? Par qui est-elle formée? Où se trouvent les données? Comment ces données sont-elles vérifiées pour s'assurer qu'elles ne sont pas exposées à des ingérences étrangères ou à des intrusions externes susceptibles de fournir du contenu erroné ou fallacieux?

Christine Ivory: Je vais commencer, puis je demanderai peut-être à mes collègues d'intervenir.

Comme nous utilisons le système informatique de l'administration de la Chambre, nous nous servons de Copilot, et certains de nos employés participent au projet pilote visant l'utilisation des licences Copilot Pro. Pour l'instant, comme il s'agit de la solution d'IA la plus sécuritaire et la mieux vérifiée disponible au Parlement, c'est celle que nous utilisons. Il existe des garde-fous clairs, notamment la souveraineté des données au Canada qui a été garantie par Microsoft. Ce sont là des éléments sur lesquels nous avons travaillé en étroite collaboration avec la Chambre pour nous assurer de nous y conformer. Nous avons des cas d'utilisation très limités pour tester d'autres IA, mais pas à l'échelle de l'institution.

Je ne sais pas si M. Pistor ou Mme Smith souhaitent ajouter quelque chose à ce sujet.

● (1300)

Giovanna Mingarelli: Parfait. Merci...

Christine Ivory: Peut-être, pour revenir sur le point qui a été soulevé ici concernant l'hébergement de notre propre grand modèle de langage sur mesure, je dirai simplement que nous le faisons... pour certaines tâches quotidiennes liées à notre travail parlementaire. C'est une piste que nous explorons. Elle en est encore à ses balbutiements pour l'instant, mais c'est l'un de nos objectifs.

Giovanna Mingarelli: Comment tenez-vous compte des deux langues officielles dans l'IA? De plus, tenez-vous compte des langues autochtones, tant au niveau de la formation de l'IA que pour garantir des réponses adéquates dans les deux langues officielles et, bien sûr, dans toutes les langues autochtones pertinentes?

Christine Ivory: C'est un aspect important de la question des limites de l'IA dans le soutien que la Bibliothèque du Parlement apporte actuellement au Parlement. Qu'il s'agisse des langues officielles ou du contenu disponible, cela renvoie à la question de la souveraineté culturelle et de la représentation dans les modèles d'IA. Nous trouvons cela très limitatif pour les francophones, les communautés autochtones ou d'autres communautés marginalisées au Canada. C'est la raison pour laquelle l'IA peut être un outil que nous utilisons dans le processus, mais ce n'est pas la solution miracle. Nous comptons toujours sur la formation de nos analystes en matière d'ACS+ et nous examinons comment nous avons mené nos recherches pendant des années sans recourir à l'IA.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Je crois que j'ai terminé. Je n'ai plus assez de temps pour poser ma question.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Avant de clore la séance, je tiens à remercier tout particulièrement Mme Wayne, M. Lemor et M. Hall, qui ont été contraints de rester pour une deuxième heure de témoignage. Toutefois, au vu des questions posées, ces renseignements étaient importants, et je suis heureux que vous ayez pu rester. Merci beaucoup.

Merci à la Bibliothèque du Parlement, bien sûr.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca